UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE



PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1936-1937

Ce palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la « Société des Amis de la Faculté de Pharmacie de Paris ».

PARIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE CENTRALE
8, rue de Furstenberg (VIe)

—

1937



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE
DE PARIS

Reconnue d'utilité publique

(Décret du 8 janvier 1927.)

BUT. — *Donner son appui moral et financier à la Faculté pour développer ses collections, augmenter les richesses de sa bibliothèque, subventionner ses laboratoires, afin de favoriser les travaux, l'enseignement et les études qui y sont poursuivis.*

ÉTUDIANTS, vous recevez à la Faculté un enseignement qui vous aidera toute votre vie dans l'exercice de votre profession ; au moment de la quitter avec votre diplôme, inscrivez-vous à la Société ; vous resterez ainsi en contact avec elle et contribuerez, dans la mesure de vos moyens, à sa prospérité.

PHARMACIENS, vous êtes appelés, pour vous éclairer dans les obligations croissantes qui vous incombent, à utiliser les services compétents de la Faculté ou les conseils de ses maîtres ; adhérer à la Société est pour vous un devoir qui s'allie à votre intérêt.

INDUSTRIELS, vous bénéficiez, directement ou indirectement, des travaux entrepris dans ses laboratoires, vous êtes souvent amenés à solliciter les avis éclairés des chercheurs et des savants dont elle constitue la pépinière : faites en retour une part dans votre budget à la Société et aux œuvres qu'elle entreprend en faveur de la Faculté.

COTISATIONS

On peut s'inscrire comme:

MEMBRE TITULAIRE	30 fr. par an	(rachat	300 fr.)
— DONATEUR. . . .	100 fr. —	—	1.000 —
— BIENFAITEUR. .	300 fr. —	—	3.000 —

La Société, vu sa reconnaissance d'utilité publique, peut recevoir des dons et legs.

S'adresser, pour renseignements ou demandes d'adhésion, à M. le docteur BOUSQUET, avenue Victor-Emmanuel-III, 73, Paris (8e), téléphone Elysées 14-86.

RÉALISATION DE LA SOCIÉTÉ (1926-1937)

I. — **Construction et aménagement du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments et du Laboratoire d'Essais Physiologiques.**

Sur les dépenses effectuées, la Société a contribué pour 487.864 fr. 95, tant par la souscription ouverte à cet effet que sur ses ressources propres.

II. — **Bourse annuelle Antoine Girard,** de 3.000 francs, attribuée depuis 1926.

III. — **Bourse annuelle Ferdinand Roques,** de 2.000 francs, attribuées depuis 1926.

IV. — **Subventions :** A la bibliothèque de la Faculté, 5.000 fr., par an, depuis 1927.

A divers Laboratoires de la Faculté : 18.000 francs.

V. — **Souscription pour les laboratoires de recherches (Fondation Guignard) :** 95.000 francs répartis depuis 1928. Cette souscription est toujours ouverte.

VI. — **Prix aux lauréats des Concours de travaux pratiques:** En 1927 — 4.500 fr. En 1928 et en 1929 — 7.500 fr. Depuis 1930 — 8.900 fr.

VII. — **Bourses A. Salmon,** de 2.000 francs, une de 1932 à 1934, deux pour 1935.

VIII. — **Bourses coopération pharmaceutique française,** deux de 2.000 francs, attribuées depuis 1932.

FACULTÉ DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM.
P. GUÉRIN, *Doyen*, O. ✻, ✿ I.
P. LEBEAU, *Assesseur*, O. ✻, ✿ I., Membre de l'Institut.
P. DESPORT, *Secrétaire*, ✻, ✿ I.

PROFESSEURS

MM.

GUÉRIN, O. ✻, ✿ I....	Botanique générale.
PERROT, C. ✻, ✿ I....	Histoire naturelle des médicaments.
COUTIÈRE, O. ✻, ✿ I..	Zoologie.
LEBEAU, O. ✻, ✿ I.... Membre de l'Institut.	Pharmacie chimique.
BOUGAULT, O. ✻, ✿ I.	Chimie analytique.
GORIS, O. ✻, ✿ I......	Pharmacie galénique.
TASSILLY, O. ✻, ✿ I..	Physique.
DAMIENS, ✻, ✿ I.....	Chimie minérale.
HÉRISSEY, O. ✻, ✿ I..	Chimie biologique.
SOMMELET, ✻, ✿ I....	Chimie organique.
LUTZ, ✻, ✿ I.........	Cryptogamie et Microbiologie.
FABRE, ✻, ✿ I........	Toxicologie.
LAUNOY, O. ✻, ✿ I....	Professeur sans chaire.

Doyen honoraire : M. RADAIS, O. ✻, ✿ I.

Professeurs honoraires :

MM.
BÉHAL, G. O. ✻, ✿ I., Membre de l'Institut.
DELÉPINE, O. ✻, ✿ I., Membre de l'Institut.
GUERBET, ✻, ✿ I.

CHARGÉS DE COURS

MM.

Marc HONNORAT, ✻, ✪ I......	Législation et Déontologie pharmaceutiques.
LAUNOY, O. ✻, ✪ I............	Pharmacodynamie.
DELABY, ✻, ✪ I..............	Hydrologie et Hygiène.
PICON, ✪ I..................	Minéralogie.
BACH, ✪ I....................	Microbiologie.
FLEURY, ✪ I................	Chimie organique.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.

DELABY, ✻, ✪ I.
PICON, ✪ I.
MASCRÉ, ✪ I.
FLEURY, ✪ I.
BACH, ✪ I.
BEDEL, ✪ I.
RÉGNIER, ✪ I.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM.

BEDEL, ✪ I........	Agrégé chargé des travaux pratiques de 1re année de chimie générale.
FLEURY, ✪ I...... RÉGNIER, ✪ I.....	Agrégés chargés des travaux de chimie analytique.
SOUÈGES, ✪ I.....	Micrographie.
LEROUX, ✪ I......	Physique.
DEVAL, ✪ I........	Microbiologie.
DELABY, ✻, ✪ I.... PICON, ✪ I........ MASCRÉ, ✪ I......	Agrégés chargés des travaux généraux de 4e année.

Bibliothécaire en chef : M. GARNIER, ✪ I.

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie s'est réunie le 10 juillet 1937, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. GUÉRIN, Doyen. Après lecture et discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats pour l'année scolaire 1936-1937.

M. BACH, Agrégé, a été ensuite désigné pour présenter le rapport général sur la tenue et les résultats de ces concours. Ce rapport a été lu et approuvé dans la séance du 12 novembre et l'Assemblée en a voté l'impression.

La délibération ayant été approuvée par décision ministérielle, la distribution des prix et médailles a eu lieu le 14 décembre, à 10 heures, dans la Salle des Actes de la Faculté.

A l'ouverture de la séance, M. le Doyen remercie les familles et les confrères qui, répondant à l'invitation qui leur avait été faite, sont venus applaudir les lauréats. Il renouvelle ses plus vifs remerciements aux divers groupements et fabricants de produits pharmaceutiques qui, depuis plusieurs années, ont bien voulu doter nos prix de fin d'année et surtout nos prix de travaux pratiques de sommes importantes: le Comptoir National de la Pharmacie Française, l'Office Commercial Pharmaceutique, la Nationale Réglementation, la Maison Comar et le Syndicat Général de la Réglementation, la Maison Adrian, la famille de M. Henry Rogier, M. Couturieux, M. Rolland, M. Leprince.

La parole est ensuite donnée à M. Leprince, président de la Société des Amis de la Faculté.

Celui-ci, après avoir remercié M. le Doyen de la sympathie qu'il a toujours manifestée à la Société des « Amis de la Faculté », fait l'historique de cette Société.

« Fondée il y a douze années et présidée à son début par notre regretté confrère FAMEL qui en fut un des mécènes, dit-il, j'ai, depuis trois ans, après le décès de notre collègue, et sur la de-

mande du Conseil d'Administration, assumé la charge très lourde mais très honorifique de présider à ses destinées.

« Le but de notre groupement est à la fois très précis et très vaste: conserver un lien aussi étroit, aussi confiant que possible entre ceux qui ont acquis leur diplôme dans cette maison. solliciter des adhésions aussi nombreuses que possible, geste très peu onéreux d'ailleurs, obtenir de ceux que la vie a favorisés, en souvenir de leurs études, de leurs amitiés et des facilités que leur a données le diplôme, des subsides pour aider discrètement et substantiellement ceux qui, atteints par des contre-temps ou les duretés de l'existence, ont besoin d'une aide effective; mettre à la disposition de ceux qui ont la charge de vous instruire, des installations et du matériel, enfin, entretenir et conserver les richesses de notre vieille Faculté et lui donner les possibilités de s'accorder avec les exigences de la Science Moderne.

« J'ai été très bref dans cette énumération, mais je crois avoir été cependant assez clair pour vous montrer la nécessité de la continuation de notre effort. Cette continuation ne peut être assurée que par un recrutement intensif des membres de la Société et je ne pouvais pas trouver de meilleure occasion de vous y intéresser. Dans l'euphorie de vos succès, devant la vie professionnelle qui en ce jour s'ouvre devant vous pleine de promesses, vous devez être très réceptifs aux paroles que je vous adresse; si vous avez aujourd'hui des récompenses un peu substantielles, vous les devez à la Société des Amis de la Faculté de Pharmacie de Paris, et je vous demande instamment de toujours vous en souvenir. Je vous demande, une fois votre diplôme acquis, de consacrer votre premier geste à l'envoi de votre adhésion à notre Société. Je vous demande aussi et avec la même instance, de répéter autour de vous ce que vous venez d'entendre et de vous faire. pour nous aider, des recruteurs très zélés et très effectifs.

M. Desport, Secrétaire de la Faculté, proclame les noms des lauréats auxquels M. le Doyen remet les prix et médailles.

ANNÉE SCOLAIRE 1936-1937

CONCOURS ANNUEL DES PRIX

PALMARÈS

I. — PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Premier prix (*50 francs de livres*)
et une somme de 700 *francs offerte par*
UN DONATEUR ANONYME

M. Fabre (André), né le 21 juin 1918, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Deuxième prix (30 *francs de livres*)
et une somme de 300 *francs offerte par*
UN DONATEUR ANONYME

M. Wolpe (René), né le 10 juin 1918, à Passy-sur-Yonne (Yonne).

Mention honorable

M. Bonhomme (François), né le 9 mars 1917, à Thiers (Puy-de-Dôme).

DEUXIÈME ANNÉE

Premier prix (95 *francs de livres*)
et une somme de 700 *francs offerte par*
UN DONATEUR ANONYME

M. Moreau (Robert), né le 16 mai 1916, à Vitry-sur-Seine (Seine).

Deuxième prix (30 *francs de livres*)
et une somme de 300 *francs offerte par*
UN DONATEUR ANONYME

Mlle Roche (Jacqueline), née le 27 novembre 1916, à Mantes (S.-et-O.).

Mention honorable

M. Dop (Jean), né le 17 juillet 1906, à Rochefort (Charente-Inférieure).

TROISIÈME ANNÉE

Premier prix (120 *francs de livres*)
et une somme de 300 *francs offerte par*
LA NATIONALE RÉGLEMENTATION

M. Ferrier (René), né le 18 février 1915, à Brioude (Haute-Loire).

Deuxième prix (30 *francs de livres*)
et une somme de 200 *francs offerte par*
LA NATIONALE RÉGLEMENTATION

M. Lasausse (Jean), né le 9 janvier 1913, à Gien (Loiret).

Mentions honorables

Mlle Thibault (Solange), née le 8 février 1914, à Orléans (Loiret).

Mlle Lhomme (Madeleine), née le 23 juillet 1914, à Paris.

QUATRIÈME ANNÉE

Premier prix
(Médaille d'or remplacée provisoirement par 600 fr. de livres)
et, en outre,
Prix LAFAY, dont le montant est de 3.800 francs.

M. Piette (Maurice), né le 20 avril 1915, à Abbeville (Somme).

Deuxième prix (30 francs de livres)
et une somme de 500 francs offerte par
LA NATIONALE RÉGLEMENTATION

M. Courtois (Gabriel), né le 17 avril 1913, à Paris.

Mentions honorables

M. Bonjean (Pierre), né le 24 juin 1915, à Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.).

M. Douris (Roger), né le 28 décembre 1914, à Paris.

M. Riglet (Jacques), né le 19 avril 1914, à Montargis (Loiret).

II. — PRIX DE TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Premier prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 700 *francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie*

Mlle LUTERAAN (Hillegonda), née le 18 juillet 1917, à Paris.

Deuxième prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 300 *francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie*

Mlle LARTIGAUD (Suzanne), née le 15 juin 1908, à Lyon (Rhône).

Mentions honorables

Mlle LEROY (Madeleine), née le 16 août 1917, à Paris.

M. WOLPE (René), né le 10 juin 1918, à Passy-sur-Yonne (Yonne).

M. GAZAVE (Jean), né le 23 janvier 1918, à Paris.

M. FOURNIER (Paul), né le 13 avril 1914, à Paris.

M. MATHALON (Abraham), né le 18 août 1915, à Salonique (Grèce).

Mlle GÉRARD (Denise), née le 16 octobre 1916, à Paris.

Mlle SEILLIER (Marcelle), née le 25 décembre 1914, à Paris.

TROISIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Premier prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 700 *francs offerte par* *M. Henry ROGIER*

Mlle Lisse (Françoise), née le 31 juillet 1916, à Paris.

Deuxième prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 300 *francs offerte par* *M. Henry ROGIER*

Ex æquo...
- Mlle Soligny (Denise), née le 30 mai 1915, à Paris.
- Mlle Fellmann (Denise), née le 26 août 1914, à Paris.

CHIMIE ANALYTIQUE

Premier prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 1.900 *francs représentant les arrérages du prix LAFAY*

M. Dubost (Jean), né le 28 décembre 1915, à Paris.

Deuxième prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 500 *francs offerte par* *M. COUTURIEUX*

Mlle Pinel (Renée), née le 15 février 1914, à Paris.

Mentions honorables

Mlle Passera (Raymonde), née le 25 mars 1915, à Auxerre (Yonne).

M. Pihen (Georges), né le 5 novembre 1914, à Montargis (Loiret).

M. Leroy-Liberge (Fernand), né le 30 mars 1911, à Paris.

Mlle Auzoux (Marie), née le 17 octobre 1914, à Formerie (Oise).

M. Dillemann (Georges), né le 22 novembre 1903, à Saint-Dié (Vosges).

Mlle Lhomme (Madeleine), née le 23 juillet 1914, à Paris.

MICROGRAPHIE

Premier prix

1 médaille d'argent *et, en outre, une somme de* 500 *francs offerte par la Maison COMAR*
et une somme de 200 *francs offerte par*
LE SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION

Mlle Lhomme (Madeleine), née le 23 juillet 1914, à Paris.

Deuxième prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 300 *francs offerte par*
LE SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION

M. Rodde (Gilles), né le 5 décembre 1914, à Angers (Maine-et-Loire).

Mentions honorables

M. Gourmen (Lucien), né le 30 janvier 1913, à Chablis (Yonne).

M. Ben Assouly (Roger), née le 4 juillet 1913, à Saint-Denis-du-Sig (Oran).

Mlle Chevrier (Marguerite), née le 10 février 1915, à Vichy (Allier).

Mlle Passera (Raymonde), née le 25 mars 1915, à Auxerre (Yonne).

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Premier prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 1.000 *francs offerte par*
L'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE

Ex æquo....
M. PAREUX (Jean), né le 6 octobre 1891, à Alger (Algérie).
M. JOLIVET (Roger), né le 18 mai 1912, à Bois-Colombes (Seine).

Deuxième prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 500 *francs offerte par*
L'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE

Mme CHARRIÈRE, née ROLBERT (Micheline), née le 29 octobre 1902, à Rosny-sous-Bois (Seine).

Mentions honorables

M. MEININGER (Emile), né le 16 janvier 1914, à Bouxviller (Bas-Rhin).

M. COURTOIS (Gabriel), né le 17 avril 1913, à Paris.

CHIMIE DES ESSAIS (PHARMACIE CHIMIQUE)

Premier prix

1 médaille d'argent *et, en outre, une somme de* 500 *francs offerte par LE COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE*
et une somme de 500 *francs offerte par M. LEPRINCE.*

M. WAMPACH (Robert), né le 6 février 1915, à Angoulême (Charente).

Deuxième prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 300 *francs offerte par*
LE COMPTOIR NATIONAL
DE LA PHARMACIE FRANÇAISE

M. Bothorel (François), né le 12 novembre 1910, à Botmeur (Finistère).

CHIMIE ALIMENTAIRE (BROMATOLOGIE ET HYDROLOGIE)

Premier prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 1.000 *francs offerte par*
M. ROLLAND.

M. Douris (Roger), né le 28 décembre 1914, à Paris.

Deuxième prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 300 *francs offerte par*
UN DONATEUR ANONYME

Ex æquo....
- M. Franchot (Jean), né le 26 mars 1914, à Choisy-le-Roi (Seine).
- M. Ray (Paul), né le 17 novembre 1911, à Cercy-la-Tour (Nièvre).

Mentions honorables

M. Aumond (Louis), né le 3 février 1908, à Caumont-l'Eventé (Calvados).

M. Hugon (Jean), né le 15 avril 1912, à Paris.

M. Clément (André), né le 18 septembre 1914, à Dinan (Côtes-du-Nord).

Mlle Quentin (Paulette), née le 28 septembre 1913, à Paris.

M. Mancione (Lucien), né le 25 juin 1913, à Palerme (Italie).

CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIE

Premier prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 1.000 *francs offerte par* *UN DONATEUR ANONYME*

M. Béranger (Jean), né le 8 janvier 1914, à Cuise-la-Motte (Oise).

Deuxième prix

1 médaille d'argent *et une somme de* 300 *francs offerte par* *UN DONATEUR ANONYME*

Mlle Japhet (Gisèle), née le 13 juin 1912, à Nevers (Nièvre).

III. — PRIX DE FONDATION

A) PRIX BUIGNET

Premier prix

(1.000 *francs*)

(Non décerné.)

Deuxième prix

(750 *francs*)

M. Dillemann (Georges), né le 22 novembre 1903, à Saint-Dié (Vosges).

B) PRIX DESPORTES

(750 *francs*)

M. Dillemann (Georges), né le 22 novembre 1903, à Saint-Dié (Vosges).

C) PRIX FLON

(1.250 *francs*)

(Non décerné.)

D) PRIX GOBLEY

(3.500 *francs*)

Ex æquo....
- M. Corriez (Paul), né le 11 décembre 1903, à Paris.
- M. Gesteau (Paul), né le 1er septembre 1901, à Paris.

E) PRIX LAILLET

(1.000 *francs*)

M. Bezille (François), né le 20 septembre 1914, à Moraches (Nièvre).

F) PRIX LAROZE

(1.250 *francs*)

M. Gautier (Jean), né le 16 avril 1903, à Pithiviers (Loiret).

G) PRIX LEBEAULT

(700 *francs*)

(Non décerné.)

H) PRIX MENIER

1 médaille d'argent *et une somme de* 4.000 *francs*

Mlle Coulon (Marie-Thérèse), née le 7 avril 1913, à Saint-Pierre-s.-Dives (Calvados).

Rapport de M. BACH,

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1936-1937.

MONSIEUR LE DOYEN,

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu me confier pour la deuxième fois la rédaction du rapport annuel sur les prix décernés par la Faculté. C'est un honneur dont je sens toute la valeur et dont je vous remercie bien vivement.

Après un exposé analytique des résultats de chaque concours, d'après les rapports établis par les divers jurys qui ont jugé les épreuves, je me permettrai de vous exposer les réflexions que me suggère l'organisation actuelle de nos concours de fin d'année et les réformes qu'il y aurait peut-être lieu d'y introduire.

PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Jury: MM. Guérin, Coutière, Damiens

Dix candidats se sont présentés et cinq seulement ont pris part à toutes les épreuves du concours.

Les épreuves ont été les suivantes:

a) **Epreuves écrites:**

1° Botanique: *Crucifères.*

2° Chimie: *Manganèse et composés oxygénés.*

3° Physique: *Accumulateurs.*

4° Zoologie: *Pancréas, structure et fonctionnement.*

b) **Epreuves pratiques:**

1° *Analyse qualitative d'un mélange de sels contenant: chlorure, bromure, chlorate, ammonium, baryum, strontium, magnésium.*

2° *Reconnaissance de vingt plantes fraîches, de dix animaux et de dix minéraux.*

Le jury propose de décerner les récompenses suivantes:

1er prix: M. Fabre (73 points);

2e prix: M. Wolpe (67,5 points);

Mention honorable:

M. Bonhomme (65 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Jury: MM. Guérin, Lebeau, Sommelet

Quatre candidats se sont présentés et ont pris part aux épreuves écrites. Trois ont terminé le concours.

a) **Epreuves écrites:**

1° Chimie organique: *Le toluène et ses dérivés.*

2° Pharmacie chimique : *Dérivés du pyrrol et du pyrazol utilisés en pharmacie.*

3° Pharmacie galénique: *Préparations galéniques à base de pancréas.*

4° Botanique : *Les Scrofulariacées.*

b) **Epreuves pratiques:**

1° *Analyse qualitative d'une solution contenant les ions: calcium. manganèse, zinc, chlore, phosphorique, acétique.*

2° « *Déterminer et doser un mélange de deux acides contenus dans une solution* ». *Il s'agissait de divers mélanges contenant les acides chlorhydrique et phosphorique.*

3° *Reconnaissance de* 20 *plantes fraîches et* 20 *produits de matière médicale.*

Les trois candidats ayant subi toutes les épreuves ont obtenu, sur 100 points, un total supérieur à 60 points.

Le jury propose de décerner:

Le 1er prix à Mlle Moreau (71 points);

Le 2e prix à Mlle Roche (66 points);

Mention honorable:

M. Dop (64 points).

TROISIÈME ANNÉE

Jury: MM. PERROT, LEBEAU, BOUGAULT

Six candidats se sont présentés, cinq ont pris part à toutes les épreuves.

Celles-ci comprenaient:

a) **Epreuves écrites:**

1° CHIMIE ANALYTIQUE: *Emploi de l'hydrogène sulfuré en analyse qualitative.*

2° PHARMACIE GALÉNIQUE: *Principes des dosages des alcaloïdes dans les préparations galéniques.*

3° PHARMACIE CHIMIQUE: *Pyridine, pipérazine et alcaloïdes de la ciguë.*

4° MATIÈRE MÉDICALE: *Ergot de seigle et levure de bière.*

b) **Epreuve orale:**

CRYPTOGAMIE: *Caractères généraux des Discomycètes. Les Discomycètes operculés.*

c) **Epreuves pratiques:**

1° MATIÈRE MÉDICALE: a) *Examen d'une poudre de scille (additionnée de blé, pomme de terre, écorce de chêne)*; b) *Etude micrographique d'un organe végétal (tige d'Ailanthe).*

2° PHYSIQUE: a) *Déterminer la densité d'un solide par la méthode du flacon;* b) *Déterminer le pouvoir rotatoire spécifique d'un liquide actif sur la lumière polarisée.*

3° RECONNAISSANCE: 10 *produits de pharmacie galénique,* 10 *produits de pharmacie chimique* et 20 *produits de matière médicale.*

Le jury, satisfait de l'ensemble du concours, propose d'accorder:

Le 1er prix à M. René FÉVRIER (75 points);

Le 2e prix à M. Jean LASAUSSE (68 points).

Mentions honorables:

Mlle Solange THIBAULT (65 points);

Mlle Madeleine LHOMME (61 points).

QUATRIÈME ANNÉE

Jury: MM. Herissey, Lutz, Fabre

Neuf candidats se sont présentés et ont subi toutes les épreuves.

a) Epreuves écrites:

1° Toxicologie: *Toxicologie des alcaloïdes de la coca.*

2° Chimie biologique: *Pigments et acides biliaires.*

3° Hydrologie et hygiène: *Technique générale de l'enquête hydrogéologique. Désinfection par le formol.*

4° Microbiologie: *Toxines et endotoxines microbiennes.*

b) Epreuves pratiques:

1° Hydrologie et hygiène. Bromatologie:

a) Déterminer quantitativement l'ammoniaque libre saline et protidique de l'effluent d'une fosse septique.

b) Déterminer les indices d'acides volatils solubles et insolubles d'un beurre.

c) Dosage du brome dans une eau.

2° Essai des médicaments:

a) Diagnose de cinq médicaments chimiques: dextrine, salicylate de magnésium, stovaïne, arabinose, alcool butylique tertiaire trichloré (chlorétone).

b) Expertise chimique, en vue de l'application de la loi du 1er *août* 1905 *sur la répression des fraudes, d'une préparation magistrale prélevée dans une officine par un inspecteur des Pharmacies.*

L'ordonnance médicale jointe à la préparation est la suivante:

Benzoate de sodium: 10 gr.; eau de laurier-cerise: 20 gr.; sirop de codéine: 220 gr.

3° Analyses biologiques et toxicologiques:

a) *Déterminer la glycémie dans un sang fluoré.*

b) *Recherche, dans un sang, d'un médicament organique non alcaloïdique (acide salicylique).*

4° Microbiologie:

a) *Examen d'un crachat tuberculeux.*

b) *Diagnose d'un mélange microbien isolé sur gélose: B. pyocyanique et Pneumobacille.*

c) *Agglutination de deux cultures sur gélose par un sérum agglutinant le B. typhique.*

d) *Culture sur carotte de Saccharomycoïdes Ludwigii.*

Les résultats obtenus ont été, en général, très satisfaisants. et, sur 100 points maximum, les candidats ont obtenu:

MM. Bonjean	60,85
Clotes	50,35
Courtois	69.45
Douris	58,65
Lebreton	56,20
Leprunier	50,65
Malézieux	49,75
Piette	79,65
Riglet	57,25

En conséquence, le jury propose de décerner le premier prix à M. Piette, qui a obtenu 79,65; le deuxième prix à M. Courtois, qui a obtenu 69,45; et trois mentions à MM. Bonjean, Douris et Riglet, qui ont obtenu respectivement: 60,85, 58,65 et 57,25 sur 100.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Vingt-sept élèves ont été désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours. Vingt-trois se sont présentés.

Les épreuves ont été les suivantes:

1° *Analyse qualitative: chlorur, bromure, borate, ammonium, baryum, magnésium, potassium.*

2° *Préparations de l'ammoniaque et de la glucosazone.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte:

1° des notes de travail données par MM. les Assistants;

2° des notes obtenues aux revues de produits:

3° des résultats des concours de l'année;

4° des résultats du concours final.

Le maximum des notes pouvant être acquises par les candidats est de 250 points.

Le maximum des notes pouvant être données pour les épreuves finales est de 80 points. Soit au total 330 points.

Le jury propose de décerner une première médaille à Mlle LUTERMAN (296,5), une deuxième médaille à Mlle LARTIGAUD (295,5), sept mentions honorables à Mlle LEROY et M. WOLPE (294), M. GAZAVE (293,5), M. FOURNIER (293), M. MATHALON (292), Mlle GÉRARD et M. SEILLIER (289).

TROISIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Sur les douze élèves désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours, neuf se sont présentés et ont effectué la première épreuve:

Déterminer la densité d'un liquide (dichloréthylène symétrique cis) par la méthode du flacon.

Opérer à la température du laboratoire (20 *degrés*). *La densité de l'eau à cette température est* 0,998259.

A la suite de cette épreuve, cinq candidats ont été admis à subir l'épreuve définitive:

Déterminer, par la méthode cryoscopique, le poids moléculaire d'un corps, non ionisable, soluble dans l'eau (mannite: P.M. 182) $K = 18{,}50$.

En tenant compte des notes de laboratoire et d'interrogation ainsi que des épreuves du concours, le classement (maximum 200 points), s'est fait de la façon suivante:

Mlle Lisse	174,5
Mlle Soligny	168,5
Mlle Fellmann	167,5
Mlle Dupont	166,5
Mlle Lhomme	165,5

Dans son ensemble, le concours a été satisfaisant (et tout particulièrement pour les résultats obtenus dans la première épreuve).

Le jury propose d'attribuer une première médaille à Mlle Lisse, une deuxième médaille à Mlle Soligny et à Mlle Fellmann.

CHIMIE ANALYTIQUE

Jury: MM. BOUGAULT, TASSILLY et DAMIENS

Sur 26 élèves qui avaient été convoqués en raison de leurs notes antérieures, 19 se sont présentés et 18 ont remis des résultats.

Les épreuves étaient les suivantes:

1° DOSAGE VOLUMÉTRIQUE: *Déterminer par manganimétrie le titre d'une solution de sel ferrique. La solution de permanganate (environ décinormale) utilisée pour ce dosage sera titrée au moyen d'oxalate neutre de sodium pur.*

2° ANALYSE QUALITATIVE D'UNE SOLUTION: *Cette solution contenait du permanganate de potassium, du bichromate de potassium, de l'arséniate dipotassique et du sulfate d'aluminium.*

Le classement des concurrents est obtenu en tenant compte:

1° des notes obtenues en deuxième et troisième année pour le travail, le cahier, l'interrogation et les concours de sélection (maximum 240 points).

2° des résultats du concours final (maximum 40 points).

Le jury propose de décerner les récompenses suivantes:

Premier prix: M. DUBOST (163,6 points).

Deuxième prix: Mlle PINEL (157,5 points).

Mentions honorables:

Mlle PASSERA et M. PIHEN (156,8 points).

M. LEROY-LIBERGE et Mlle AUZOUX (155 points).

M. DILLEMANN et Mlle LHOMME (153,6 points).

MICROGRAPHIE

Vingt-quatre élèves, désignés par leurs notes antérieures, ont pris part au concours dont les épreuves ont été les suivantes:

1° *Etude et détermination d'une feuille de* TORREYA MYRISTICA (*Conifère*).

2° *Description, avec dessins à l'appui, d'une poudre végétale* (*poudre de feuilles d'*HAMAMELIS).

3° *Détermination de six préparations de parasitologie.*

Le classement des élèves a été fait en tenant compte: des notes de travail (maximum 50 points), et de cahier (maximum 50 points), obtenues au cours des travaux pratiques, des notes obtenues au concours de fin de deuxième année (maximum 40 points), et des notes obtenues au concours final (maximum 60 points), soit, au total, un maximum de 200 points.

Le jury propose de décerner les récompenses suivantes:

Une première médaille à Mlle LHOMME (166 points).

Une deuxième médaille à M. RODDE (163 points).

Des mentions honorables à:

M. GOURMEN (156 points);
M. BEN ASSOULY (153 points);
Mlle CHEVRIER (149 points);
Mlle PASSERA (143 points).

QUATRIÈME ANNÉE

Microbiologie

Jury: MM. Lutz, Launoy, Bach, rapporteur.

Vingt-quatre étudiants ont été appelés à prendre part au concours, en raison de leurs notes de travaux pratiques; vingt et un se sont présentés; vingt ont remis des résultats:

Les épreuves comprenaient:

1° *La reconnaissance extemporanée de* 10 *bactéries ou champignons présentés en cultures pures ou en préparations microscopiques colorées.*

2° *L'examen cytobactériologique d'un crachat tuberculeux.*

3° *La description et l'identification d'une souche d'*Absidia *cultivée sur carotte.*

4° *L'identification d'un mélange de bactéries développées sur un tube de gélose nutritive: Sarcine blanche, Bacterium cutis commune, Bacille diphtérique, Pneumobacille de Friedländer.*

5° *Identification de deux souches bactériennes par agglutination à l'aide d'un sérum agglutinant.*

Dans l'ensemble, les épreuves ont paru un peu moins satisfaisantes que les années précédentes. Cependant cinq élèves ont effectué des épreuves correctes et se classent nettement au-dessus de leurs concurrents. Aussi le jury, tenant compte des notes obtenues au cours de l'année scolaire (100 points) et des notes méritées au concours spécial (60 points), propose de leur attribuer les récompenses suivantes:

Deux premières médailles *ex æquo* à MM. Pareux et Jolivet, qui ont obtenu 128 points sur un total de 160.

Une deuxième médaille à Mme Charrière (127 points).

Deux mentions honorables à M. Meininger (120 points), et M. Courtois (119 points).

Pharmacie chimique et pharmacie galénique

Seize élèves ont pris part au concours sur vingt-cinq qui avaient été convoqués.

Les épreuves étaient les suivantes:

1° *Essai qualitatif et quantitatif d'un échantillon de magnésie.*

2° *Détermination des cinq produits ci-après:*

Phényléthylmalonylurée;
Uréthane;
Salicylate de naphtol;
Cacodylate de sodium;
Codéine.

En tenant compte de la rédaction préliminaire et des résultats des dosages et des diagnoses, ainsi que des notes acquises aux travaux pratiques au cours de l'année, le jury propose de distribuer les récompenses suivantes:

Une première médaille à M. Wampach, 70 points;

Une deuxième médaille à M. Bothorel, 69 points.

Bromatologie et hydrologie

Sur les trente-huit élèves désignés par leurs notes de l'année pour prendre part au concours, vingt et un se sont présentés, ont effectué les épreuves et remis des résultats.

Epreuves données:

1° *Comment détermine-t-on, soit l'écrémage, soit le mouillage, soit l'écrémage et le mouillage d'un lait ?*

2° *Etant donné un lait donnant à l'analyse les résultats suivants:*

Caséine	35 gr. 40
Beurre	42 gr. 80

déterminer quantitativement le lactose et les chlorures, et calculer la constante moléculaire réelle.

3° *Degré alcoolique d'un vin.*

L'appréciation a été faite comme d'ordinaire en tenant compte: de la somme des erreurs relatives sur les trois déterminations (60 points), de la rédaction préliminaire (20 points), et des notes obtenues au cours de l'année (20 points), soit un total de 100 points.

Les épreuves ont été particulièrement satisfaisantes: 15 concurrents sur les 21 prenant part au concours ont obtenu plus de 70 points sur 100.

Le jury propose d'attribuer:

Le premier prix à M. DOURIS (Roger), 85 points.

Le second prix ex æquo à MM. FRANCHOT (Jean) et RAY (Paul), 83,2 points.

Et cinq mentions honorables à:

MM. AUMOND (81,3), HUGON (80,6), CLÉMENT (79,6), Mlle QUENTIN (78,9) et MANCIONE (77,4).

CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIE

Dix-sept élèves, sur vingt-quatre convoqués en raison de leurs notes antérieures, ont pris part au concours.

Les épreuves données ont été les suivantes:

1° *Dosage, dans un sang, du chlore et de l'hémoglobine.*

2° *Recherche et dosage, s'il y a lieu, dans une bouillie alimentaire, d'un toxique volatil (acide cyanhydrique d'un cyanure de mercure).*

Deux élèves seulement ont remis des résultats satisfaisants pour chacun des trois dosages: M. BÉRANGER et Mlle JAPHET; les erreurs de dosage du premier sont de 6%, 7%, 3%; les erreurs de la seconde: 3%, 7%, 8,5%.

En tenant compte de la rédaction préliminaire (maximum 20 points), des résultats numériques obtenus (maximum 60 points), et des notes acquises aux travaux pratiques au cours de l'année (maximum 20 points), le jury propose de décerner les récompenses suivantes:

Une première médaille à M. BÉRANGER, qui a obtenu 84 points.

Une deuxième médaille à Mlle JAPHET, qui a obtenu 82 points.

PRIX DE FONDATION

PRIX BUIGNET

Jury: MM. TASSILLY, DAMIENS, FABRE

Les questions posées étaient:

1° *Méthodes physiques de détermination des masses moléculaires: densité de vapeur, cryoscopie.*

2° *Effet Raman.*

Six candidats ont remis des copies.

La deuxième question (Effet Raman), n'a été traitée par aucun candidat. Tout au plus, deux d'entre eux ont-ils tenté de donner une définition du phénomène.

La première question, relative à la détermination des masses moléculaires a été traitée de façon fort inégale. Seul M. G. DILLEMANN en a fait un exposé clair, complet et bien documenté.

La copie de M. VOIGT est assez bonne, mais inférieure à celle de M. G. DILLEMANN.

En raison de l'insuffisance générale sur la deuxième question, le jury propose de décerner seulement un deuxième prix à M. G. DILLEMANN.

PRIX DESPORTES

Jury: MM. GUÉRIN, PERROT, LUTZ

Deux candidats, M. DILLEMANN et M. LEFÈVRE (Pierre), se sont présentés et ont subi toutes les épreuves qui étaient les suivantes:

ÉPREUVE ÉCRITE: *L'inflorescence, son importance dans la classification.*

ÉPREUVE PRATIQUE: *Etude histologique d'une tige d'Aloe. — Etude d'un champignon parasite (Puccinia Malvacearum) sur feuille de Rose trémière.*

RECONNAISSANCE de 60 plantes fraîches.

APPRÉCIATION des cahiers de travaux pratiques de micrographie.

Les deux copies d'écrit ont été bonnes, mais celle de M. DILLEMANN a particulièrement retenu l'attention du jury. L'épreuve pratique a été médiocre chez les deux candidats. La reconnaissance des plantes a été excellente chez M. DILLEMANN. M. LEFÈVRE s'est montré nettement inférieur dans cette épreuve.

Le total des points obtenu a été:

M. DILLEMANN . . . . 87 points
M. LEFÈVRE . . . . 52 points

sur un total de 100 points.

En conséquence, le jury propose de décerner le prix Desportes à M. DILLEMANN.

PRIX FLON

Jury: MM. LEBEAU, HÉRISSEY, SOMMELET

Deux candidats se sont inscrits et ont déposé des mémoires qu'ils ont retirés avant la décision du jury.

En conséquence, le prix Flon ne sera pas décerné en 1937.

PRIX GOBLEY

Jury: MM. Lebeau, Tassilly et Fabre

Trois candidats ont présenté des mémoires:

M. Corriez. — *Contribution à l'étude des variétés noires de carbone.*

M. Gesteau. — *Appareillage et techniques pour l'analyse spectrale ultra-violette qualitative et quantitative de produits médicamenteux.*

M. Vaille. — *Contribution à l'étude des hyperglycémies médicamenteuses et toxiques.*

A la suite des travaux de Debye et Scherrer identifiant, grâce à la radiospectrographie, « carbone amorphe » et « carbone graphite », de nombreux chercheurs ont été conduits aux mêmes conclusions. Toutefois les chimistes connaissent les différences de ces deux variétés, par exemple dans leur façon de réagir aux divers agents d'oxydation, et, si l'on dresse le tableau des propriétés physiques de ces deux formes, on voit des divergences parfois sensibles.

M. Corriez a pensé faire la comparaison de quelques termes intermédiaires entre le carbone amorphe et le graphite nettement cristallin, et il a entrepris l'étude de diverses variétés noires de carbone:

Carbones noirs naturels (peranthracites et anthracites vrais).

Carbones artificiels (charbon de sucre, charbon de bois, noir de méthane, d'acétylène et le naphtalène) soumis à des traitements thermiques échelonnés de 1.000 à 2.600°.

Et, enfin, anthracites soumis au traitement thermique précédent.

M. Corriez a étudié les diagrammes de rayons X, les densités, la résistivité électrique, la susceptibilité magnétique et

l'action du réactif de Brodie. D'autre part, il a comparé les propriétés d'un charbon de sucre traité à 2.000° et celles d'un graphite provenant de la transformation, à 1.900°, d'un diamant naturel, propriétés qui, sauf pour les diagrammes de rayons X, sont très voisines dans les deux cas.

Les résultats expérimentaux obtenus ont conduit l'auteur à proposer, pour les variétés noires de carbone qui ont été étudiées, une classification en deux groupes: celui des *pseudo-graphites*, comprenant les peranthracites et les divers carbones de pyrogénation, et celui des *graphites vrais* (graphites naturels, graphites provenant de la fonte, de la décomposition d'un carbure, ou de la transformation d'un earbone à haute température).

M. Corriez présente un travail très documenté, témoignant des qualités les plus sérieuses au point de vue expérimental et, dans ce domaine difficile, il apporte des renseignements des plus précieux.

M. Gesteau, dans son mémoire relatif à l'analyse spectrale ultra-violette, a fait une œuvre très utile pour le pharmacien, en effectuant de nombreuses déterminations dans l'ultra-violet (absorption, émission, polarisation et dispersion rotatoire) sur des produits chimiques médicamenteux. Il a d'abord réalisé un appareillage automatique permettant l'obtention aisée des spectrogrammes dont l'interprétation par mesure de noircissement, grâce à un dispositif d'appareil agrandisseur et enregistreur, conduit à des déterminations quantitatives satisfaisantes.

L'appareil d'obtention de cliché enregistre automatiquement sur une plaque photographique les effets dus, soit à une variation de l'épaisseur d'une solution, soit à la réduction progressive d'un flux lumineux. Le réducteur de flux utilisé est constitué par un système de deux prismes de Glan. Il présente, sur les autres dispositifs, l'avantage de ne dépendre que d'une donnée géométrique, sans interposition de substances variées

(coins photométriques) et sans variation de surface du faisceau lumineux (fentes réglables ou disques tournants). Il se prête facilement à la numération en densité optique des résultats obtenus et permet d'utiliser l'appareil pour l'étude des phénomènes de polarisation.

Les modes opératoires utilisés pour l'étude qualitative et quantitative de l'absorption sont différents selon que l'on utilise des corps en solution ou des substances solides. La méthode qui s'applique dans ce second cas, est également utilisable pour l'examen de solutions peu absorbantes. Par la mesure du noircissement dans les différentes longueurs d'onde, il est possible de construire la courbe qualitative d'absorption. L'interprétation d'un cliché-fiche comprenant, d'une part un spectre d'absorption, d'autre part un spectre de réduction de flux par rotation du polariseur, permet par la mesure de deux longueurs de noircissement, de déterminer, à l'aide d'une formule simple, la densité d'une solution à 1 p. 100 de la substance étudiée, examinée sous une épaisseur de 1 cm., notation se prêtant particulièrement bien à une application analytique. Dans le cas d'un corps solide, ou d'une solution très diluée, le cliché-fiche comprend deux spectres de réduction de flux obtenus l'un avec, l'autre sans la substance absorbante. L'évaluation de deux longueurs de noircissement, leur transformation en densité à l'aide d'une courbe ou d'un tableau donnent, par une simple soustraction, la densité de la solution étudiée d'où l'on tire, par une règle de trois, la densité d'une solution à 1 p. 100 sous une épaisseur d'un cm. ou, par une division, le coefficient d'extinction du corps solide examiné.

L'étude de l'activité des substances sur la lumière polarisée peut être également effectuée. La mesure d'une longueur permet, après multiplication par un coefficient dépendant de l'appareil, de déterminer, par application des formules polarimétriques classiques, le pouvoir rotatoire de la substance étudiée. La détermination des rotations dans différentes longueurs d'onde permet de construire des diagrammes de Darmois et d'obtenir ainsi des indications précises sur la pureté du corps

étudié. Si la dispersion rotatoire de plusieurs substances est notablement différente, il est possible de déterminer les proportions relatives de ces substances contenues dans un mélange.

Enfin, il est possible de trouver également, uniquement par la mesure des longueurs de noircissement, soit la valeur relative de l'émission ultra-violette de sources différentes, soit la répartition de l'énergie radiante émise par une source dans la région spectrale étudiée, ainsi que ses variations avec les conditions de production, soit la sensibilité relative de diverses émulsions photographiques pour les radiations ultra-violettes.

M. VAILLE présente un travail de biochimie relatif à la glycémie et à ses variations. Après avoir précisé les conditions de prélèvement et de dosage, l'auteur aborde l'étude des principales hyperglycémies médicamenteuses ou toxiques. L'action de la spartéine sur celles-ci est très variable, et elle permet la division en trois groupes principaux:

I. — *La spartéine supprime totalement l'hyperglycémie.*

Dans ce groupe se trouvent les produits dont l'action hyperglycémiante est généralement supprimée ou même remplacée par de l'hypoglycémie après « spartéinisation » : la nicotine ; l'extrait de post-hypophyse; l'ion magnésium; la papavérine; l'apomorphine.

II. — *La spartéine diminue l'hyperglycémie.*

C'est le cas de : la morphine; la codéine; l'héroïne.

III. — *La spartéine ne modifie par l'hyperglycémie.*

Dans ce groupe se placent les produits dont l'hyperglycémie est habituellement laissée intacte ou même augmentée en présence de spartéine : l'ion ammonium; la dionine; la phénolphtaléine; le salicylate de sodium.

Sans vouloir diminuer la valeur de ce travail qui apporte d'utiles renseignements au point de vue biologique et thérapeutique, votre Commission a spécialement retenu les deux pre-

miers mémoires dont les auteurs ont fait preuve d'habileté expérimentale éprouvée et obtenu des résultats très intéressants grâce à des techniques délicates et bien mises au point. Elle vous propose donc de diviser le prix en deux parties egales entre MM. CORRIEZ et GESTEAU.

PRIX LAILLET (PHARMACIE)

Jury: MM. LEBEAU, GORIS, HÉRISSEY

Trois candidats se sont présentés et ont subi toutes les épreuves.

Celles-ci ont consisté en:

ECRIT. — *Généralités sur la vaccinothérapie et la sérothérapie. Toxines et antitoxines.*

ORAL. — *Préparations de coca.*

RECONNAISSANCE. — *Dix médicaments chimiques et dix médicaments galéniques.*

Deux candidats ont fait une épreuve de reconnaissance absolument nulle. Il en résulte que les résultats du concours n'ont été satisfaisants que pour un seul candidat, M. BÉZILLE, qui a obtenu, à l'écrit, 35 points sur un maximum de 50, à l'oral, 25 sur 30 et, à l'épreuve de reconnaissance, 13 points sur 20, soit 73 points sur un maximum de 100.

Le jury propose donc d'attribuer le prix Laillet à M. BÉZILLE.

PRIX LAROZE

Jury: MM. LEBEAU, BOUCAULT, FABRE

Un candidat: M. J.-A. GAUTIER, s'est présenté à ce prix en apportant deux mémoires intitulés:

1° *Sur la déshalogénation des molécules organiques iodées par hydrogénation en milieu alcalin; procédé simple de détermination de l'iode organique.*

2° *Sur la précipitation des sels d'étain et d'antimoine par les bases organiques en présence d'iodure de potassium; application à la caractérisation analytique de ces métaux.*

Dans le premier mémoire, M. GAUTIER précise les conditions dans lesquelles la déshalogénation des molécules organiques iodées peut être réalisée quantitativement. L'auteur utilise le zinc en présence de potasse, suivant une technique se rapprochant de celle de LECLERC. Une prise d'essai de 2 à 20 cgr., suivant la teneur probable en iode, est traitée par 10 cm^3 de potasse alcoolique normale, et 1 gr. de zinc en poudre, à l'ébullition 15 à 30 minutes. Après distillation de l'alcool et dilution, l'iode est oxydé en iodate par ébullition avec du permanganate alcalin, puis le dosage est terminé suivant la technique de BERNIER et PIERRON.

Les résultats consignés dans le mémoire sont, en général, satisfaisants. Les molécules très stables (iodol, urosélectan) ne cèdent pas leur iode quantitativement; on note une erreur appréciable par défaut, atteignant parfois 5 p. 100.

Quoi qu'il en soit, la technique proposée est simple et de réalisation facile, et elle est susceptible de rendre des services dans la plupart des cas.

Le but du deuxième mémoire est de faire connaître une méthode de caractérisation des sels d'étain et d'antimoine.

Dans la marche habituelle de l'analyse qualitative, ces deux éléments sont finalement solubilisés à l'état de chlorures. Sur

cette solution, diluée au 1/3, on fait agir le réactif de Caille et Viel à l'iodure de potassium et l'antipyrine; un précipité orangé d'iodostibinate d'antipyrine décèle l'antimoine, un précipité blanchâtre indiquerait la présence de l'étain dont la caractérisation est réalisée par la réduction du chlorure mercurique.

Cette technique de caractérisation est d'exécution très simple et peut être utilisée avec fruit en analyse.

Cet ensemble de travaux s'applique parfaitement aux données du prix Laroze, et votre Commission vous propose de décerner ce prix à M. J.-A. Gautier.

PRIX MENIER

Jury: MM. Guérin, Perrot, Coutiere, Goris, Lutz.

Le sujet proposé par la Faculté était : *Plantes oléagineuses peu ou pas connues, utilisées en Indochine.*

Une candidate, Mlle Coulon, a déposé un mémoire et subi les autres épreuves du Concours.

Parmi les plantes indochinoises passées en revue, trois ont surtout retenu l'attention de l'auteur, qui a pu s'en procurer des échantillons satisfaisants. Ce sont: le *Litsea sebifera* Pers., le *Wrightia tomentosa* R. Br. et le *Myristica Irya* Gaertn.

Ces plantes font l'objet d'une étude détaillée, accompagnée de photographies et de figures, portant sur l'anatomie de la graine, sur sa composition chimique, ainsi que sur les caractères et les constantes de l'huile. Sont également mentionnés les usages indigènes de cette huile et, éventuellement, des autres parties de la plante.

Des trois espèces ainsi étudiées, l'une, le *Litsea sebifera*, paraît susceptible d'une exploitation commerciale ; ses semences décortiquées renfermant 55% d'une graisse blanc-jaunâtre d'odeur agréable.

Quant aux autres oléagineux indochinois, ils font l'objet d'une étude plus succincte, en raison de la moindre qualité des échantillons obtenus. Néanmoins, leur histoire est mise au point d'après les documents et analyses publiés par différents auteurs.

Dans son ensemble, le travail est bien ordonné et fournit une bonne documentation sur le sujet imposé. Aussi, le Jury lui a-t-il accordé 50 points sur 60.

La reconnaissance de trente plantes sèches ou fraîches a mérité 26 points sur 30.

Enfin, la dissertation sur l'une de ces plantes (Rhizome de Fougère mâle) a mérité 6 points sur 10.

Le total des points (82 sur 100), étant pleinement satisfaisant, le Jury propose d'attribuer le Prix Menier à Mlle COULON.

MESSIEURS,

D'une manière à peu près générale, les jurys ont exprimé leur satisfaction des travaux effectués par les candidats: les récompenses ne sont attribuées qu'à des élèves qui s'en sont montrés dignes. Est-ce à dire que les lauréats représentent, sans conteste possible, les meilleurs élèves de leur promotion? C'est difficile à soutenir. En particulier, nous voyons toujours un grand nombre d'étudiants, qui ne se sont pas présentés au concours des prix, obtenir à l'examen de fin d'année des résultats aussi bons, souvent meilleurs que les lauréats. Bien que le classement d'après les notes obtenues aux examens de fin d'année n'ait qu'une valeur relative, il révèle pourtant l'existence, dans nos promotions, d'une élite, qui pour des raisons diverses, ne veut pas affronter la compétition.

C'est là un état de choses que mes prédécesseurs n'ont cessé de déplorer à juste titre. Il est de nature à diminuer, et l'émulation qui doit régner parmi nos étudiants, et le prestige des récompenses que nous décernons. Cela explique les efforts qui ont été souvent tentés pour augmenter le nombre des concur-

rents au concours des prix. Il faut bien convenir que les remèdes que nous avons proposés à tour de rôle n'ont pas été efficaces. Me sera-t-il permis d'essayer brièvement de dégager les raisons de ces échecs? Nous pourrons en tirer quelques enseignements nous permettant de nous orienter dans une direction différente.

On a souvent mis cette carence de candidats sur le compte de la paresse ou de l'indifférence des étudiants qui limitent leur effort à la préparation de l'examen de fin d'année et ne peuvent se résoudre à l'effort supplémentaire que représente la préparation de l'examen de prix. Que cette explication soit exacte pour le plus grand nombre de nos élèves, c'est incontestable: mais à côté de cette masse que l'on retrouve d'ailleurs dans tous les milieux, nous avons une proportion très raisonnable de bons élèves qui ne se contentent pas de la préparation soignée de leurs examens, mais qui s'imposent en outre l'effort très considérable que demande, par exemple, une licence à la Faculté des Sciences. Ce sont les mêmes, qui n'hésiteront pas, plus tard, à prolonger leurs études pour faire une thèse de Doctorat en Pharmacie.

La paresse, la recherche du moindre effort ne peuvent donc suffire à expliquer la désertion de nos concours. On a également supposé que la timidité de beaucoup de bons sujets pouvait les retenir loin d'une compétition où ils se jugent indignes de figurer; explication souvent exacte et qui nous a conduits,
de figurer; explication souvent exacte et qui nous a conduits
à attendre la clôture des examens de fin d'année pour convier au concours des prix les élèves qui avaient obtenu les meilleures notes. Mais les résultats ont été peu encourageants.

Il était naturel également d'incriminer l'insuffisance des récompenses attribuées aux candidats: 30 francs de livres, quand le franc ne vaut plus que dix centimes, ne constituent évidemment qu'un appât dérisoire. Aussi s'est-on efforcé d'obtenir de la générosité de divers donateurs des récompenses plus substantielles. On y est facilement arrivé, car on ne frappe jamais en vain à la porte des mécènes de la pharmacie. Mais le nombre

de candidats n'a pas subi l'ascension des récompenses qui leur sont proposées.

Il serait facile d'ironiser sur ce sujet, ou de louer le magnifique désintéressement que manifestent nos étudiants pour les valeurs matérielles. Reconnaissons plutôt que nous n'avons pas su démêler les raisons qui gouvernent l'activité de notre jeunesse estudiantine.

Me sera-t-il permis, à mon tour, de chercher une explication et de proposer un remède. Je dois dire tout d'abord que le hasard me favorise par rapport à mes prédécesseurs, car je viens à une heure où la réforme du régime des examens peut permettre une modification substantielle de nos concours. A partir de l'année prochaine, les examens de fin d'année comporteront une épreuve écrite portant sur deux matières du programme, choisies par voie de tirage au sort, l'une parmi les sciences physiques ou chimiques, l'autre parmi les sciences naturelles. Il est fort probable que, pour chaque discipline, il n'y aura qu'un nombre restreint de correcteurs. Ceux-ci seraient invités à mettre de côté les meilleures copies et à les soumettre pour leur cotation définitive à un correcteur unique, le Professeur de la chaire correspondante, par exemple. L'ensemble des épreuves écrites donne ensuite lieu à un classement général dont la valeur sera générale et incontestée puisqu'il sera effectué sur des copies anonymes remises par tous les étudiants de l'année ayant fourni l'effort maximum dont ils sont capables.

Le classement obtenu, il sera facile de placer les élèves, arrivés en tête de liste, dans une ou deux séries d'oral dont le jury, spécialement composé, constituera le jury du concours des prix. Bien entendu, si parmi les élèves qui n'arrivent pas en tête de liste, il en est qui désirent cependant concourir pour les prix, il leur sera loisible de demander, sous certaines conditions à préciser, à figurer dans ces séries.

Le règlement de l'examen de fin d'année est assez élastique pour que les jurys ainsi constitués puissent conduire leurs opérations de manière à se rapprocher le plus possible des modalités que nous suivons généralement dans les concours.

C'est une question qu'il ne m'appartient pas d'envisager ici. En tout cas, les élèves qui auront obtenu la moyenne à ces épreuves seront admis à l'examen de fin d'année et leur classement par ordre de mérite servira de base à la distribution des récompenses.

L'organisation des épreuves pratiques peut soulever quelques difficultés. Mais on peut imaginer qu'au lieu de faire subir ces épreuves à tous les candidats avant les épreuves écrites, on attende la proclamation des résultats de celles-ci pour ne convier aux épreuves pratiques que les élèves proclamés admissibles. On pourra alors placer dans une série unique, avec des épreuves identiques, les élèves arrivés en tête du classement. On m'objectera que le calendrier des épreuves sera difficile à organiser à cette époque si chargée de l'année scolaire. Mais comme, ce faisant, on n'appellera aux examens pratiques qu'un nombre restreint d'étudiants, cela aboutira en définitive. à diminuer considérablement le travail des chefs de travaux et des assistants. C'est une circonstance qui mérite considération.

Il n'est pas enfin jusqu'à la participation au classement final des notes de travail et d'interrogation obtenues en cours d'année qui n'améliore la base du concours et ne contribue à soustraire ses résultats au hasard.

Messieurs, en esquissant ainsi devant vous ce qui pourrait être l'organisation future de nos concours de prix, j'ai seulement voulu vous montrer la possibilité que nous donne le nouveau régime des examens pour obtenir un classement de nos élèves aussi juste que possible et obligeant l'effectif entier de chaque promotion à participer effectivement au concours. On ferait ainsi disparaître une organisation dont les résultats depuis longtemps ne nous apportent aucune satisfaction, qui a soulevé les critiques de tous mes prédécesseurs et qui contribue à donner une idée fausse de l'activité de cette Faculté.

Il me reste, pour terminer, l'agréable devoir de féliciter tout particulièrement les candidats qui ont obtenu plus d'une citation au palmarès. M. Dittemann, élève de troisième année,

a obtenu le prix Desportes et le prix Buignet, ainsi qu'une mention honorable au prix des Travaux Pratiques de Chimie analytique; M. COURTOIS a remporté le deuxième prix de 4e année et la première mention honorable de Bactériologie; M. DOURIS, qui a mérité le premier prix de Travaux Pratiques de Bromatologie et Hydrologie, s'est également attribué une mention honorable au concours des prix de 4e année. Enfin M. WOPPE, en première année, est cité au concours des prix (2e prix) et aux Travaux Pratiques de Chimie générale (Mention honorable). Je dois également signaler que M. PIETTE, qui a obtenu cette année le premier prix de 4e année, s'était adjugé la même récompense en 1936, pour la 3e année. Il en est de même de M. MOREAU, qui a obtenu successivement le premier prix de la Faculté, l'année dernière pour la première année, et cette année pour la deuxième année.

CLASSEMENT DES ETUDIANTS AUX EXAMENS DE FIN D'ANNÈE

(*Session de juillet.*)

PREMIÈRE ANNÉE

1	MM.	Fournier
2		Bonnel
		Fabre
		Harteel
5		Deloge
	Mme	Lataud
7	MM.	Lambling
8		Bonhomme
9		Darnault
	Mlle	Langean
11	Mlle	Zeder
12	Mlle	Jacquet
	Mlle	Klugmann
	Mlle	Leroy
15	Mlle	Ben Dayan
	M.	Henniaux
17	Mlle	Etave
18	MM.	Scordel
		Wolpe
20		Couvet
21		Bellet
		Ramet
23	Mlle	Bizien
	Mlle	Chapron
	M.	Favre
	Mlle	Roger (Mucienne)
27	Mlle	Courbillon
	M.	Loze
	Mlle	Marchal
30	M.	Daniel
	Mlle	Jaffre
	M.	de Saint-Steban
	Mlle	Saladin
34	Mme	Barnai
	Mlle	Cagnage
	MM.	Marie
		Mathalon
		Perrin
		Thierry (Jean)
40	Mlle	Chouquet
	MM.	Ormancey
42		Barrel
	Mlle	Dejardin
	M.	Fraenckehl
	Mlle	Julien (Josèphe)
	Mlle	Lefebvre
	Mlle	Monier
	MM.	Lepesme
		Trantihieu
50		Bzoura
		Cohen
	Mlle	Marquet
	M.	Petit
54	Mlle	Clermontée

M. Courtois
Mlle Laemmer
MM. Nahoum
Sarrazin
59 Campion
Foucaud (André)
61 Fischer
Mlle Gérard
Mlle Giraud
MM. Kerfridin
Moukomel
Tomarine
66 Deltour
Jean-Baptiste
Lecoq
Liot
Mlle Rondoni
Mlle Rousseau (Yv.)
72 Mlle Bloch
Mlle Charpentier
Mlle Renouard
MM. Ruel
76 Badre
Mlle Saget
Mlle Savage
Mlle Seillier
80 Mlle Bourguet
81 Mlle Caignon
Mlle Dumont
Mlle Gest
M. Guillot
Mlle Petonnet
MM. Lissaragge
Lebas
Thomas
89 Ab der Halden
Mlle Baltis
MM. Bory
Cheminand
Mlle Golberg
Mlle Grugier
Mlle Lartigaud
M. Neveux
Mlle Sénégal
98 Mlle Bardet
Mlle Cuvillier
Mlle Cottier
M. Gaillot
Mlle Gros
Mlle Legourd
M. Stoetzel
105 Mlle Agliany (J.).
M. Champeau
Mlle Huerre
MM. Laurent
Phillanos
110 Mlle Boette
MM. Bocquillon
Couturier
Mlle Denis
Mlle Lamande
M. Lavigne
Mlle Main
MM. Tarrete
118 Bruzen
Daubert
Mlle Dubail
MM. Lauvray
Letessier
Plotkine
Viguie
125 Banny

M. Bodin
Mlle Bruneau
Corlieu
Jaffeux
Mme Lacaze
Mme Locq
MM. Meyer
Samuel
Supiot
135 Mlle Gerbeaux
Mlle Marc
137 M. Ferinand
Mlle Franchet
Mlle Guinard
MM. Le Naour
Payer
Mlle Pontecowo
MM. Romain
Taieb
145 Mlle Agliany (Yv.)
Mlle Aimable
Mlle Autric
MM. Barrier
Brunet
Mlle Chevrier
Mlle Derooz
M. Huserot
Mlle Julien (Ch.)
MM. Laurent (Michel)
Métadier
Mlle Moscovici
Mlle Nadal
MM. Poussy
Quere
Mlle Simbon
161 Mlle Arribehaute
Mlle Désiré
Mlle Lavigne
M. de Preaumont
165 Mlle Fere
MM. Grangette
Touchain
168 Abramovitch
Chaille
170 Husson
Mlle Martel
Mlle Martin (Lucienne)
Mlle Ramon
MM. Verdier
175 Alleau
Corbasson
Giraudon
Griffon
Mlle Sundananda
180 Mlle Guilloux
Mlle Peretti
182 Mlle Choquet
183 M. Bendjo
Mlle Breistroffer
M. Chemll
Mlle Martin (Yvette)
MM. Réveillon
188 Vialatel

DEUXIÈME ANNÉE

1 MM. Blot
2 Saias
3 Moreau
4 German

5	MM.	Loiseau
6		Pesty
7		Demarthe
8	Mlle	Benoist
	MM.	Gallet
		Redoute
11	Mme	Frain
	MM.	Thébault
13		Petroff
14		Baptiste
15		Dop
16		Chastand
17	Mme	Thiédot
18	Mlle	Loth
19	Mlle	Cousin
20	Mlle	Bernard
21	MM.	Buu Hoi
22		Bordes
	Mlle	Fisch
	MM.	Simon
25		Casiez
26		Aron
	Mlle	Gabai
	Mlle	Guedeney
29	Mlle	Dorland
30	Mlle	Biez
31	Mlle	Debrons
	MM.	Duclos
33		Parmentier
34	Mlle	Roche (Jacquel.)
35	M.	Chaloy
36	Mlle	Durisch
	Mlle	Sabatier
38	M.	Benalouia
	Mlle	Gailliard
	Mlle	Hermence
41	MM.	Debard
		Desty
43		Rodier
	Mlle	Vergelot
45	MM.	Gérardin
46		Baudelot
	Mlle	Bellmann (O.)
	Mme	Veret
49	MM.	Adida
		Becker
	Mme	Bailly
	MM.	Coupin
		Erpelding
	Mlle	Pescio
55	MM.	Desormières
56		Roussiau
		St-Genois
58		Boudet
		Chiron
		Dufrene
61		Carette
		Dupont
		Goux
		Perahta
65	Mlle	Brachet
	Mlle	Roche (M.)
67	MM.	Brandel
68		Devillers
		Dugast
	Mlle	Friedmann (O.).
	M.	Roy
	Mlle	Valentino
73	Mlle	Coqueugniot
	Mlle	Orange
75		Painvin
76		Bourdon

	Mlle	Orasquette	112	MM.	Bridel
78	Mlle	Balacianu	113		Carré
	Mlle	Bommier			Renard
	Mlle	Perrin	115		Epaud
	Mlle	Cabirol			Karfiol
	MM.	Weber		Mlle	Paparre
83	M.	Pasty		M.	Le Cabec
	Mme	Muller	119	Mlle	Bidet
	Mlle	Wehrlin		MM.	Bahri
86	M.	François			Kirichdjian
	Mlle	Lulle			Samama
	MM.	Plouchart	123		Bonnamaux
89		Dessus		Mlle	Couade
		Mialoux		MM.	Engramer
91	Mlle	Bernet			Grand (Lucien)
	Mlle	Delthor			Macquelin
	MM.	Delphy			St-Paul
		Dumont	129		Lagniez
	Mlle	Friedmann (M.)		Mlle	Magnier
96	Mlle	Baudry		Mme	Moulin
	MM.	Fonty		MM.	Mouchet
		Marche			Mounier
		Rosier		Mlle	Remeneras
	Mlle	Schweich	135	M.	Bacquin
100	MM.	Bourgeois (J.)	136	Mlle	Borderieux
		Clemot		Mlle	Besson
	Mlle	Donnart		MM.	Chevalier
	Mlle	Jegouzo			Rpibat
	Mlle	Lacloche		Mlle	Roger
	Mlle	Lemaire	141	Mlle	Desjardins
	Mlle	Wahl		Mlle	Pelletier
107	M.	Teanor	143	MM.	Froment
	Mlle	Verdier			Leibovici
	M.	Vadrot			Lévy
110	Mlle	Coutanceau	146	Mlle	Agnès
	MM.	Alloin		M.	Beaugourdon

	Mlle	Claus		MM.	Maire
	MM.	Mollet			Poulet
		Pothier		Mlle	Rouceulle
		Spanbock	179	Mlle	Gouin
		Zacury	180	Mlle	Charles
153		Chauvin	181	M.	Chinardey
154		Gueguen		Mlle	Goldflam
		Gouzian		Mlle	Girardot
	Mlle	Mollard			Grand (R.)
	M.	Neveu		Mlle	Morel
	Mlle	Roulleau		Mlle	Poncel
	Mlle	Szeniger	187	MM.	Savinel
	Mlle	Tumoine	188		Lansade
	Mlle	Wolff	189	Mlle	Bresson
162	MM.	Champreux	190	Mlle	Leyrat
		Zizine		MM.	Leclere (S.)
164	Mlle	Créances	192		Kerboul
	MM.	Courillon			Pollet
		Désiré	194		Goldsztein
	Mlle	Denissel	195		Chouteau
	Mlle	Surpas		Mlle	Foucault
169	Mlle	Boussaguet		M.	Frederique
	MM.	Brun-Buisson		Mlle	Gibert
		Elbaz	199	Mlle	Marty
	Mlle	Pravaz	200	M.	L'Hoir
	MM.	Tiphaine	201	Mlle	Kleynjaus
174		Derambure	202	Mlle	Sertel
		Messager	203	M.	Reverdy

TROISIÈME ANNÉE

1	MM.	Dillemann	7		Bezille
		Dubost			Delassalle
	Mlle	Jacquard	9	Mme	Opizzo
4	MM.	Rougedemontant		Mlle	Passera
		Ferrier		MM.	Paris
6		Parrot	12		Rubens

MM. Tridon
14 Lacourt
15 Mlle Godefroy
MM. Lasausse
Renaud (Jean)
18 Guillaume
19 Mme Ducatel
20 Mlle Dupont
21 Mlle Chaban
22 Mlle Grange
Mlle Julien
Mlle Lhomme
Mlle Nicolier
Mme Vincent-Billard
27 MM. Ben Asouly
Gavaudan
Riboulat
30 Mlle Fournerie
MM. Lighstone
32 Barbier
Mlle Chevrier
Mlle Jul.-Laferrière
MM. Tixier (René)
Mme Valeton
37 MM. Glass
38 Baer
Mlle Viard
40 Mlle Benoist (Denise)
MM. Cocos
Ducatel
Mlle Geminel
M. Riboulleau
Mlle Royer (Jeanne)
MM. Talvard
Vignel
48 Mlle Level
49 MM. Dietsch
Hublot
Mlle Pageot
Mlle Sala
53 Mlle Delompre
Mlle Dupuis
MM. Frotte
Fournier
Gagneraud
Rodde
Tisserant
Mlle Vitorge
61 Mme Abbo
Mlle Rotombe
Mlle Vial
MM. Voigt
65 Chiche
Halley
Rezine
68 Biget
Mattard
70 Mlle Auzoux
MM. Capron
Davidson
Mlle Dubrulle
MM. Dupretz
Mlle Gennet
M. Guibout
Mlle Guigue
Mlle Larrive
Mlle Lessaux (Thérèse)
M. Gourmen
79 Mlle Albrespy
Mlle Ardouin
M. Besse
Mlle Brochet

Mlle Condamy
MM. Galiby
Gobin
Mlle Lenoble
M. Nouchy
Mlle Royer (Marguer.)
Mlle Verdier
90 MM. Courbouleix
Langlois
Rignault
93 Pihen
94 Benoist
Mlle Boncompain
Mlle Degieux
MM. Gauthron
Hajeri
Hannetel
100 Dernis
Mlle Guillou
M. Lausseure
Mlle Sardi
104 MM. Bénard
Beauvoir
Briot
Mlle Collesson
Mlle Douarre
M. Douezy
Mlle Gunnot
M. Hatey
Mlle Homsy
Mlle Joyeux
MM. Lecronier
Leroy-Liberge
Mlle Masse
Mlle Meybloum
MM. Vigan
119 M. Proniexski
120 Mlle Aurousseau
Mlle Bucaille
Mlle Chauveau
M. Fieyre
Mlle Grezes
MM. Jaron
Lelioux
Meyer
128 Barrabaud
Berthelin
Franchet
Mlle Felmann
M. Lutz
Mlle Lisse
Mlle Loyer
M. Nodot
Mlle Ronchèse
137 Mlle Benoist (Odette)
Mlle Couchoud
MM. Delavelle
Huerre
Mlle Jacobsen
Mlle Labro
MM. Pasquet
Rosay
Renaud (Michel)
146 Mlle Cappelaere
147 Mlle Chereau
Mlle Foucault
Mlle Guillemomein
Mlle Langres
Mlle Loubère
MM. Lipovetzky
Masson
154 Rathuille

155 M. Féret
Mlle Kieffer
Mlle Laroche
M. Lefèvre
Mlle Rémy
MM. Robillot
Salmon
Mlle Valière
163 Mlle Garnier
164 M. Bastien
Mlle Bobin
Mlle Duruel
MM. Lecoq de Kerl.
Zouari
169 Beaujoin
Mlle Brunet
M. Foucault
Mlle Poggionowo
173 Mlle Giordan
174 M. Bouzai
Mlle Grand (Geneviève)
MM. Perriol
Scialom
178 Chassin
179 Chambreuil
Mlle Corduant
Mlle Courant
MM. Pilo
Saville
Mlle Vander
Mlle Zissmann
186 MM. Gloeser
Martin (Roger)

Mlle Turiad
189 Mlle Chemla
Mlle Henry
Mlle Martin (Blanche)
M. Vergeas
193 Mlle Binet
Mlle Descouts
M. Barba
Mlle Lévy
197 Mlle Carrère
198 MM. Brismontier
Dupart
Gouttenègre
James
Silmane
203 Astaix
Blondeau
Bonny
206 Mlle Postec
207 Mlle Berland
Mlle Dimejmerman
209 M. Boitard
Mlle Chilain
211 Mlle Daunois
MM. Malice
Nezami
214 Joly
Rebour
216 Mlle Dirat
Mlle Bougueret
218 Mlle Barthe
219 M. Bouhier

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS LA FACULTÉ DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PRIX MENIER

(4.000 *francs et une médaille d'argent*)

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859, M. MENIER, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors Ecole de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier*, une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* s'est trouvée portée à 800 francs, plus une médaille d'argent. Grâce à une nouvelle libéralité de M. Gaston Menier, sénateur, elle atteint actuellement 4.000 francs, indépendamment de la médaille.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (Faculté, Faculté mixte, Ecole de plein exercice ou Ecole préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves:

1° Un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'Ecole, mais pour la seconde année qui suit. Ce mémoire sera remis par les candidats au moment de leur inscription au secrétariat;

2° La reconnaissance d'un certain nombre d'objets de matière médicale;

3° L'histoire particulière, faite oralement, de quelques-unes des substances précédentes, en indiquant les meilleures sortes commerciales, les falsifications dont elles peuvent être l'objet et les moyens de les reconnaître.

Le sujet choisi par la Faculté pour 1937 était le suivant: *Les plantes médicinales toxiques ou peu connues de l'Afrique intertropicale.*

Pour 1938: *Des Helléborées médicinales et toxiques (à l'exclusion des Aconits).*

PRIX LAILLET

(675 *francs*)

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. LAILLET (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'Etat.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 675 francs. En 1937, le prix est alloué à la Pharmacie ; en 1938, il sera alloué à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet.*

PRIX LAROZE

(1.150 *francs*)

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul LAROZE, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors Ecole supérieure, une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, puis à 1.150 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens ou élèves inscrits dans une Faculté de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

PRIX GOBLEY

(*Biennal*, 3.100 *francs*)

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à ladite Ecole, actuellement Faculté, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3%, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 3.100 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* ne sera pas décerné en 1938.

PRIX LEBEAULT

(775 *francs*)

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à la Faculté de Pharmacie, alors Ecole supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'Etat fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3% sur l'Etat, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 775 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite Faculté à la suite d'un con-

cours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale. En 1938, le prix sera attribué à la Pharmacie.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

PRIX DESPORTES

(620 *francs*)

M. Desportes (Eugène-Henry), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'Etat, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans la connaissance des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'Etat français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 620 francs.

PRIX HENRI BUIGNET

(1er *prix:* 825 *francs;* 2e *prix:* 520 *francs*)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme HALLAIS (Amélie-Louise), veuve de M. BUIGNET (Henri), en son vivant professeur de physique à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à ladite Ecole, d'un titre de 1.000 francs de rente 3% sur l'Etat français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 825 francs, l'autre de 520 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet.*

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

PRIX FLON

(1.015 *francs*)

Par un testament olographe en date du 20 août 1846, M. FLON (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'Ecole de Pharmacie, aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par un décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'Etat, le Directeur de l'Ecole de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 fr. seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des

arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 1.015 fr., qui constitue la valeur du prix accordé au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par la Faculté pour 1937 sera le même que pour 1936, savoir :

« *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques pouvant servir comme médicaments.* »

LEGS LE METTAIS

Par testament en date du 1er janvier 1888, M. Le Mettais (Pol-Edouard), en son vivant pharmacien à Paris, a légué, à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891 a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le Conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fondation Le Mettais *qui lui sont faites par les professeurs de la*

Faculté. Il fixe la quotité des sommes à attribuer à chacun des jeunes bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation LE METTAIS de se mettre en instance, soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.





Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).



Paris, Imp. administrative Centrale, 8, rue de Furstenberg (6e).



BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ
PHARMACIE
PARIS